

RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION ACADÉMIQUE PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU SÉNAT DE FÉVRIER 2013

À TITRE D'INFORMATION

Recommandations et félicitations du COPA concernant le programme de premier cycle en anthropologie.

Fondé comme unité autonome d'enseignement en 2005, le Département d'anthropologie de la Laurentienne offre, en anglais seulement, le B.A. et le B.Sc. sur une période de trois ou de quatre ans.

L'unité a terminé l'auto-évaluation en février 2012 et un membre a présenté un rapport minoritaire au comité d'examen, dirigé par Ann Herring, Ph.D., professeure titulaire à l'Université McMaster, spécialiste de l'anthropologie des maladies infectieuses qui se concentre actuellement sur les Autochtones. Sur le campus, Linda Ambrose, Ph.D. (histoire) et Charlotte Leonard, Ph.D. (musique) ont aussi siégé au comité, ainsi que deux étudiantes, à savoir Liisa Blomme (4^e année du B.A.) et Kaitlyn Malleau (4^e année du B.Sc.).

L'examen s'est déroulé les 23 et 24 avril 2012 et le rapport a été présenté par Mme Herring le 16 mai. Somme toute, les examinateurs ont indiqué que « les programmes et cours de l'unité s'insèrent bien dans le Plan d'enseignement de l'UL en ce qui concerne l'établissement de communautés en santé, l'eau salubre maintenant et toujours, le développement de ressources pour un monde en évolution et l'éducation pour l'avenir. » L'équipe a aussi remarqué qu'il sera nécessaire d'assurer la relève de trois retraités éventuels au cours des prochaines années et que l'embauche de nouveaux membres du corps professoral pourrait permettre à l'Université d'accomplir son engagement d'accueillir plus de membres autochtones et d'augmenter le contenu autochtone dans le programme d'études.

L'unité (généralement d'un grand soutien) a présenté sa réponse le 4 juillet et, le 26 septembre 2012, la doyenne Dawes a ajouté ses propres commentaires.

L'unité

Population étudiante

1. Félicitations
 - a. S.O.
2. Recommandations
 - a. Le directeur devrait s'occuper de l'orientation pédagogique.

Programme

1. Félicitations
 - a. À la suite de l'examen de 2004, l'unité risquait de voir suspendre les admissions au programme, mais elle a accueilli favorablement les recommandations : « On a établi un processus quinquennal de planification du programme d'études et pris des mesures afin de réexaminer et d'alléger les cours préalables, de diminuer le nombre de cours obligatoires, d'assurer que les cours soient offerts selon un cycle régulier et que la population étudiante connaît le cycle, d'offrir plus de choix aux personnes qui suivent des cours dans les unités

- apparentées et d'assurer la relève pendant les congés sabbatiques afin que les personnes puissent terminer leurs études selon les délais prescrits. »
- b. Le programme d'études est « structuré et offert de façon appropriée, avec de clairs objectifs et résultats d'apprentissage et il poursuit une suite logique, de la 1^{re} à la 4^e année, pour assurer la présentation d'un contenu et l'acquisition de connaissances de plus en plus raffinées. »
 - c. Il existe « un nombre relativement important de possibilités en éducation fondée sur l'expérience offertes aux étudiants en anthropologie et *celles-ci sont plus nombreuses que prévu pour une unité de cette taille.* »
 - d. L'unité joue un rôle important en offrant des cours hors programme pour d'autres unités et programmes, ce qui indique bien comment elle aide l'Université à atteindre ses objectifs plus vastes d'études.

2. Recommandations

- a. L'unité doit préciser d'autres cours sur le terrain dans des domaines apparentés qui rehausseront le contenu d'anthropologie appliqué et aideront à préparer les membres de la population étudiante aux carrières après le cycle supérieur.
- b. Puisque l'on réduira éventuellement les effectifs de l'unité, un programme traditionnel à quatre domaines n'est peut-être pas viable (archéologie plus anthropologie culturelle, physique et linguistique). Cela dit, l'unité devrait examiner la possibilité d'adopter pour le programme d'études une approche thématique puisque cela créera des liens entre les cours et les sous-disciplines, mettra l'accent sur les points saillants du programme, permettra aux personnes de se concentrer sur les domaines qui les intéressent et pourra servir à démontrer la façon dont l'anthropologie s'aligne sur les domaines stratégiques de l'UL.
- c. Puisque les retraites imminentes se traduiront par des contraintes, l'unité doit prendre encore plus de dispositions afin qu'un plus grand nombre de cours d'autres unités soient pris en ligne de compte pour le diplôme en anthropologie.
- d. La politique de l'unité en ce qui concerne l'option thèse est beaucoup trop bureaucratique et ne répond pas aux besoins de la clientèle étudiante. L'unité se doit d'examiner la possibilité de supprimer ANTR 4095 de la liste de cours puisque l'option thèse n'est pas obligatoire dans beaucoup de programmes d'anthropologie au Canada, y compris au niveau de la maîtrise.
- e. Les personnes aimeraient pouvoir suivre plus de cours en sciences médico-légales.

Corps professoral et personnel

1. Recommandations touchant la gouvernance

- a. Le directeur devrait recommencer à tenir des réunions mensuelles du corps professoral afin de discuter des questions touchant l'unité.
- b. Une personne représentant les chargés de cours devrait assister à ces réunions et y avoir droit de vote, comme indiqué dans la convention collective.¹ Cette personne pourrait y participer par téléphone ou au moyen de Skype.

¹ L'article 4.30.5 de la convention collective indique : « Les Membres chargés de cours ont le droit de participer aux réunions du Département/de l'École. Quant à leur droit de vote, les Membres chargés de cours ont droit à un maximum de deux (2) représentants ayant droit de vote qui sont élus annuellement par les Membres chargés de cours qui enseignent dans le Département/l'École. Le nombre de représentants ayant droit de vote qu'ont les Membres chargés de cours est établi en fonction du nombre de Membres employés à temps plein dans le Département/l'École. » Ainsi, il y en aurait un au Département d'anthropologie, en raison du nombre de membres à plein temps.

- c. Un représentant de la population étudiante choisi par l'unité devrait aussi assister à ces réunions.
2. Recommandations touchant le personnel
 - a. Pour ce qui est des nouvelles recrues, l'unité devrait trouver un anthropologue du développement afin de rehausser ses compétences en anthropologie tant culturelle qu'appliquée et de former la population étudiante concernant la collaboration aux projets de développement dans le nord de l'Ontario et en ce qui a trait à l'évaluation de ceux-ci. Il s'agit d'un autre moyen de s'aligner sur la priorité de l'UL d'établir des communautés en santé et d'embaucher un membre autochtone du corps professoral.
 - b. L'unité doit examiner la possibilité d'embaucher un anthropologue médical qui effectue des recherches dans un milieu autochtone, de préférence dans le nord de l'Ontario. C'est une occasion de plus d'embaucher un membre autochtone et de s'aligner sur la priorité de l'Université d'établir des communautés en santé.
 - c. Il faut cultiver les relations avec les anthropologues médicales à l'EMNO (Kristen Jacklin et Marion Maar) afin de rehausser la capacité et peut-être même créer une mineure touchant la santé, les maladies et la guérison dans les communautés autochtones.
 - d. L'unité pourrait aussi examiner la possibilité de nouer des partenariats avec les études autochtones à l'Université de Sudbury afin de faire croître les possibilités offertes aux étudiants dans les milieux autochtones locaux.

Recherche

1. Félicitations
 - a. S.O.
2. Recommandations
 - a. S.O.

Le vice-recteur aux études

1. Recommandations
 - a. Un milieu toxique de travail existe *depuis longtemps* et a des conséquences négatives sur la gouvernance et la croissance de l'unité. (Le Plan d'enseignement indique explicitement que « pour répondre aux demandes d'embauche, les Doyens / Bibliothécaire en chef prendront en considération la cohérence et la fonctionnalité du département / école d'où proviennent ces demandes. »). **Il faut régler cette situation.**

La doyenne

1. Recommandations
 - a) Le Laboratoire d'enseignement en archéologie et anthropologie physique (FA-040) a besoin d'améliorations et de travaux de rénovation puisque, dans son état actuel, il ne s'agit *pas d'un*

milieu idéal d'enseignement ni pour la population étudiante ni pour le corps professoral.

Ainsi, la doyenne doit trouver des fonds pour :

- l'installation d'un projecteur permanent à un endroit approprié;
 - l'amélioration de la lumière en installant plus d'appareils d'éclairage et assurant que le corps professoral n'a pas à donner des cours dans l'obscurité;
 - l'amélioration de la connexion Internet;
 - la reconfiguration des chaises et pupitres pour assurer la souplesse et l'amovibilité.
- b) Puisque les archéologues professionnels doivent, en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conserver le matériel correctement, il faut effectuer les travaux ci-dessous dans les salles du laboratoire d'archéologie (A-006 à A-010) :
- mise à niveau immédiate afin de prévenir les dégâts d'eau et d'assurer un milieu dont l'ambiance est contrôlée;
 - placement des collections dans des contenants amovibles pour l'entreposage et sur des rayons de pointe;
 - installation d'une hotte dans l'aire humide du laboratoire (A-010) afin de se conformer aux normes de santé et de sécurité.
- c) Puisqu'une collection de restes humains est entreposée dans le A-009, et qu'on ne s'entend pas pour dire s'il s'agit ou non de restes autochtones, la doyenne doit obtenir des fonds afin de demander l'avis d'un expert, de préférence un anthropologue physique ayant une grande expérience dans les restes d'Autochtones de l'Amérique du Nord. S'il s'agit effectivement de restes autochtones, il faudra mettre de côté des fonds pour assurer l'inhumation.

La Commission archéologique de l'Université Laurentienne²

1. Recommandations

- a) L'unité a besoin des services en permanence d'un technicien ou d'un adjoint à temps partiel (15 à 20 heures par semaine) pour assurer la gestion des collections, les commandes et l'entretien de matériel, l'installation et le rangement du matériel pédagogique, la collaboration aux études archéologiques sur le terrain, la préparation de collections pour les professeurs invités, etc. La Commission se doit d'appuyer ce poste puisqu'elle utilise les installations universitaires sans retombées véritables sur l'établissement. Le poste présente aussi l'occasion d'embaucher une personne autochtone.

² Groupe d'experts-conseils, la Commission archéologique de l'UL fonctionne au sein de l'unité et génère des revenus grâce à des contrats.